

FICHE D'INSCRIPTION 2024

Grille des tarifs

	0 à 250	251 à 500	501 à 750	751- 1000	1001- 1250	1251- 1500	1500 et +
JOURNEE							
1 enfant	12	15	18	20	21	22	23
2 enfants	22	28	34	38	40	42	44
3 enfants	30	39	48	54	57	60	63
FORFAIT 5 JOURS							
1 enfant	57	72	87	97	102	107	112
2 enfants	107	137	167	187	197	207	217
3 enfants	147	192	237	267	282	297	312

*Pour profiter du tarif 2 ou 3 enfants, il faut que les enfants soient inscrits sur la même journée d'activités.

**Le tarif à la semaine ne s'applique que si un seul et même enfant vient tout au long de la même semaine.

Une cotisation sera demandée pour chaque inscription : adhésion à l'Archipel + amplitude horaire CAF (4€ d'adhésion pour le 1^{er} enfant et 1€ pour le(s) suivant(s) + 1€/enfant CAF)

Joindre avec la fiche d'inscription :

- Une fiche renseignement/sanitaire par enfant
- Une attestation de responsabilité civile et individuelle d'accident **EXTRASCOLAIRE**
- La Photocopie des pages vaccination du carnet de santé
- Le règlement des Accueils de loisirs signé (dernière page)
- Une attestation du quotient familial de la CAF ou de la MSA avec numéro d'adhérent (à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué)
- Les Bons Vacances de la MSA (si concerné)
- Le chèque de règlement libellé à l'ordre du CS ARCHIPEL
- Les chèques vacances non complétés et CESU garde d'enfants
- ***Nous ne prenons plus les bons vacances CAF de la Loire.***

« Attention l'inscription de votre enfant sera prise en compte uniquement avec

un dossier est complet »

Dossier à télécharger sur le site : <https://www.centresocial-archipel.fr/>

Renseignements adhésions Centre social

- J'ai déjà payé l'adhésion de mon/mes enfants(noms et prénoms).....
.....à l'ARCHIPEL en les inscrivant sur (nom du **village**).....
- J'ai déjà payé l'adhésion de mon/mes enfants (noms et prénoms).....
.....à l'ARCHIPEL sur une autre activité durant l'année scolaire 2023-2024.

Semaine du au juillet 2024

Enfant Nom/Prénom	Date de naissance	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Veillée + 5€	Participation Adhésion CSC + CAF	Total par enfant
TOTAL									

Mode de règlement

- Chèque :€ Espèce :€
- Chèque vacances/CESU :€ Autre :€

Date d'encaissement au 05 juillet 2024, si problème merci de préciser la date d'encaissement.....

J'ai pris connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs et en accepte les conditions.

(Règlement consultable via : <https://www.centresocial-archipel.fr/>)

Signature(s) :